



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question orale n° 189

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'avenir du service de pédopsychiatrie du centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne sur Mer. En effet, il est projeté, dans quelques mois, le déménagement du service de pédopsychiatrie de l'hôpital George Sand de La Seyne sur Mer. Se faisant le relais des inquiétudes légitimes de ce service et des professionnels qui l'anime, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le sort réservé à ce service et la solution envisagée afin que ce déménagement, si cette éventualité est retenue, n'entraîne aucune remise en question de ses missions ni des conditions d'accueil des patients ou du travail de soin.

Texte de la réponse

AVENIR DU SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON-LA SEYNE-SUR-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Sébastien Vialatte, pour exposer sa question, n° 189, relative à l'avenir du service de pédopsychiatrie du centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne-sur-mer.

M. Jean-Sébastien Vialatte. Monsieur le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative, ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé.

Elle n'ignore pas l'importance que revêt la stabilité en matière de soins psychiatriques. C'est pourtant ce qui risque de faire défaut au service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de La Seyne-sur-mer ; le personnel médical m'a interpellé sur ce sujet. En effet on vient d'annoncer à ce service, installé, depuis 1998, au pavillon Toussaint Merle de l'hôpital George Sand de La Seyne-sur-mer, qu'il devrait quitter ses locaux à une date indéterminée, pour faire place à un service de rééducation fonctionnelle.

Ce service est pourtant indispensable à notre région puisqu'il s'occupe des enfants et des adolescents depuis la périnatalité jusqu'à leur majorité. Tout son travail repose sur une conception du soin institutionnel, s'inscrivant dans la psychiatrie de secteur, c'est-à-dire au plus près de chaque enfant, qui, quels que soient sa souffrance, ses difficultés ou sa pathologie, doit pouvoir rester inscrit dans sa famille, son école, sa vie sociale, sa commune.

Actuellement, ce service se compose, à l'hôpital George Sand, d'un centre d'action médico-social précoce avec une unité parents-bébés, d'une unité d'enfants autour d'un service médical psychologique, d'un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, d'une unité d'adolescents avec un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, d'une unité de placements familiaux thérapeutiques. Il comprend aussi, au centre-ville de La Seyne-sur-mer, un hôpital de jour pour enfants et à Sanary, ville voisine, un centre médical psychologique et un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel.

À L'hôpital de la Seyne, l'ensemble des unités et des activités du service occupe une surface d'environ 1 500 mètres carrés et fonctionne avec une équipe de soixante soignants et neuf médecins.

Au centre d'action médico-social, quatre-vingts enfants sont pris en charge ; au centre d'accueil thérapeutique à temps partiel il y a trente-cinq enfants ; au centre médical psychologique, quarante et un enfants sont suivis et

cent deux consultations sont réalisées chaque semaine ; au centre d'accueil thérapeutique à temps partiel pour adolescents, cinquante-sept jeunes sont suivis et quatre-vingt-six consultations sont effectuées chaque semaine.

La grande majorité des enfants pris en charge souffrent de pathologies souvent bruyantes, avec des manifestations inhabituelles, voire inadaptées, dans leur comportement et leur mode relationnel.

Ces accueils représentent 1 300 passages par semaine. La plupart des groupes et ateliers thérapeutiques sont organisés autour de médiateurs, tels que le théâtre, les arts plastiques, la danse, la cuisine, etc., ce qui nécessite des espaces suffisamment grands, adaptés et sécurisés.

Ces soins sont toujours réalisés en liaison directe avec les familles, les partenaires locaux : services de pédiatrie, maternité, psychiatrie générale, médecine de ville, éducation nationale, services sociaux, services éducatifs, justice et établissements culturels.

En plus de participer au service de pédopsychiatrie au sein des équipes éducatives des écoles primaires, il est aussi présent sur l'ensemble des collèges et des lycées du secteur. Ce travail, en collaboration directe avec les services de santé, a permis, depuis plusieurs années, d'accueillir, d'évaluer la situation de nombreux adolescents et d'éviter de nombreuses crises ou urgences.

Les différentes activités thérapeutiques de ce service - consultation, thérapie - constituent un ensemble complexe, qu'un changement de lieu pourrait gravement compromettre. Ce service a déjà vécu des déménagements. Chaque fois, des perturbations en ont été la conséquence, tant dans son fonctionnement que dans les soins apportés aux patients.

Si un déménagement devait avoir lieu, il serait essentiel que les nouveaux locaux soient réellement adaptés, pour éviter l'écèlement du service.

Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous m'apporter quelques précisions sur l'éventualité de ce déménagement ? Si cette hypothèse se confirmait, quelles solutions seraient-elles envisagées afin que le déménagement n'entraîne aucune remise en question des missions du service de pédopsychiatrie de La Seyne-sur-mer ?

M. le président. La parole est à M. Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur Vialatte, vous avez interrogé Mme la ministre de la santé sur le possible déménagement des services de pédopsychiatrie du centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne-sur-mer. Elle souhaite avant toute chose vous rassurer sur cette question.

Les informations dont je dispose indiquent que ce service ne fait l'objet d'aucun projet de déménagement. En revanche, le CHITS étudie les modalités d'un rapprochement des services de pédopsychiatrie et de pédiatrie au sein d'un même bâtiment. Celui-ci se trouve sur le même site : celui de l'hôpital George Sand.

Aucune remise en cause des missions et de l'organisation de l'accueil en pédopsychiatrie n'est donc envisagée. Je tiens à vous confirmer que les structures situées à l'hôpital George Sand de La Seyne-sur-mer sont et resteront dans cet établissement.

Les inquiétudes dont vous avez fait part à Mme la ministre ne se sont pas manifestées au sein de l'établissement. Néanmoins, dans le climat actuel de confiance qui règne entre le président de la commission médicale d'établissement, l'ensemble du corps médical et le personnel, la direction veillera à préciser, en interne, sa communication sur ce point et à relayer ces nouvelles rassurantes.

M. le président. La parole est à M. Jean-Sébastien Vialatte.

M. Jean-Sébastien Vialatte. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de votre réponse, qui est de nature à rassurer les patients, leurs familles et les soignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 189

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2908

Réponse publiée le : 9 avril 2008, page 1366

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 avril 2008